

## BANQUE FRANÇAISE D'ÉGYPTE

S.A., 1906.

Premier conseil : comte de Cressaty <sup>1</sup>, Martial d'Hugonneau <sup>2</sup>, le baron René d'Orgeval <sup>3</sup>, le comte Stanislas de Godlewski, Emmanuel Tessandier <sup>4</sup> et Shukri M. Kahil (au Caire).

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Banque française d'Égypte  
(*Gil Blas*, 19 juillet 1907)  
(*Le Capitaliste*, 25 juillet 1907)

Les actionnaires de la Banque française d'Égypte se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 16 juillet sous la présidence de M. le baron [René] d'Orgeval, président du conseil.

L'assemblée avait pour but :

1° La modification des articles 44 et 47 des statuts, en ce qui concerne l'année sociale.

2° L'approbation du traité intervenu entre le conseil d'administration et M. le comte Cressaty, directeur général de la Banque du Caire.

Les résolutions portant modifications des statuts et approbation dudit traité ont été adoptées à l'unanimité.

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Banque française d'Égypte  
(*Gil Blas*, 25 octobre 1908)

---

<sup>1</sup> Né à Damas en 1875, Sélim Cressaty se rend au Transvaal et amasse un pécule de 75 à 100.000 fr. dans le négoce. En 1900, il s'établit commissionnaire à Paris en vue de commercer avec son frère entre la France et l'Abyssinie. Il donne une conférence sur les Intérêts français en Abyssinie (*Gil Blas*, 18 mai 1904). L'affaire périlite mais avec l'aide du clergé, Cressaty contracte un mariage avec M<sup>lle</sup> d'Hugonneau, de Limoges, et par l'intermédiaire de son beau-père, obtient du Saint-Siège, contre paiement de 20.000 fr., le titre de comte romain (Samir Saul, *La France et l'Égypte de 1882 à 1914*).

<sup>2</sup> Martial d'Hugonneau (1850-1924) : beau-père du comte Cressaty.

<sup>3</sup> Baron René d'Orgeval : commissaire aux comptes de Banque française de l'Afrique du Sud (1897-1901), commissaire aux comptes, puis (1906) administrateur de la Cie occidentale de Madagascar, commissaire aux comptes de la Bénédictine de Fécamp, président des Graphites Mashar à Madagascar.

Il pourrait ne faire qu'un avec René d'Orgeval, né en 1875, fils de Robert le Barrois d'Orgeval (1843-1929), ancien préfet de Constantine (1876-1878), marié en 1909 à Renée Le Lasseur de Ranzay, qu'on retrouve après la Première Guerre mondiale directeur du tourisme en Tunisie.

<sup>4</sup> Emmanuel Tessandier (1841-1929) : administrateur du Crédit foncier de France à partir de 1896, trésorier-payeur général du département du Rhône, puis (1903-1906) de la Gironde, régent de la Banque de France (1897-1907), administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, des Tramways et autobus de Casablanca. Propriétaire d'un vignoble à Macau (Médoc).

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque française d'Égypte a eu lieu le 16 octobre sous la présidence de M. [Martial] d'Hugonneau, président du conseil.

L'exercice social a duré exceptionnellement treize mois et cinq jours, du 27 mai 1907. date de la constitution de la société, au 30 juin 1908, date de clôture de l'exercice. Mais les premiers mois ont été employés à l'installation de la banque en Égypte et ce n'est guère qu'à partir du mois d'octobre dernier que les opérations ont commencé.

Cependant, bien que la moitié seulement du capital ait été versée et que le capital engagé ait à peine atteint 600.000 francs, la société a réalisé un bénéfice brut de 153.843 fr. 55 centimes.

Sur cette somme, le conseil propose d'amortir immédiatement et en entier : 1° Les frais de constitution et de premier établissement, soit 72.593 40 ; 2° le mobilier, de sorte qu'il resterait disponible une somme de 31.205 fr. 80, que le conseil propose de répartir ainsi qu'il suit :

5 % à la réserve légale	1.560 30
Intérêt de 5 % aux actions pour la période allant du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 juin 1908	28.888 90
Report à nouveau	756 60
Total égal	31.205 80

Le dividende sera payé au siège à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain sous déduction des impôts.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

1° Approbation des comptes tels qu'ils sont présentés et de la répartition des bénéfices telle qu'elle est proposée par le conseil.

2° *Quitus* de sa gestion est accordée à M. le baron [René] d'Orgeval.

3° Ratification de la nomination comme administrateur de M. d'Herbeline <sup>5</sup>.

4° Réélection comme commissaire des comptes de M. Roger Lambelin <sup>6</sup>, et comme commissaire suppléant de M. Bonvallet <sup>7</sup>.

Les actionnaires se sont ensuite réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir entendu les explications de M. le comte Cressaty, directeur, sur la nécessité d'augmenter le capital social afin de profiter de la reprise des affaires qui va succéder à la crise terrible dont a récemment souffert l'Égypte, ils ont donné au conseil l'autorisation d'élever le capital de 2 à 10 millions, en plusieurs fois, le laissant libre de choisir l'époque et les conditions de réaliser ces différentes augmentations.

---

## 1910 : CRÉATION DE LA LA BANQUE HYPOTHÉCAIRE FRANCO-ÉGYPTIENNE

---

---

<sup>5</sup> Paul Jegou d'Herbeline (1853-1912) : polytechnicien, ingénieur en chef des ponts et chaussées, attaché à la Cie du Paris-Orléans (P.-O.). Administrateur de la Banque hypothécaire franco-égyptienne (1910), autre création de Cressaty.

<sup>6</sup> Roger Lambelin (1857-1929) : commissaire aux comptes des [Messageries maritimes](#)(1902-1929). Voir notice.

<sup>7</sup> Raymond Bonvallet : marié à Catherine d'Hugonneau. Beau-frère du comte Cressaty.

BANQUE FRANÇAISE D'ÉGYPTE <sup>8</sup>  
Siège social : à Paris, 7, rue Auber.  
Assemblée générale ordinaire du 12 décembre 1911  
(*Le Recueil des assemblées générales*, 4 janvier 1912)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. [Martial] d'Hugonneau, président ; comte Cressaty, administrateur-directeur, comte Fruchard <sup>9</sup>, comte [Stanislas] de Godlewski, P[aul] d'Herbeline, E. Zananiri, administrateurs.

Commissaires des comptes : M. Roger Lambelin et Raymond Bonvallet.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous présenter, conformément aux articles 33 et 40 de nos statuts, le rapport annuel de votre conseil d'administration et pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1910-1911.

Les bénéfices bruts et les bénéfices nets — qui, pour 1909-1910, avaient été respectivement de 428.587 fr. 10 et de 283.874 fr. 95 — s'élèvent, pour 1910-1911, à

---

<sup>8</sup> Société anonyme constituée en 1906, pour une durée de 30 années.

Capital : 4 millions de francs, divisé en 40.000 actions de 100 francs, dont moitié actuellement appelée. Depuis la clôture de l'exercice, le capital a été porté à 10 millions, par la création de 60.000 actions nouvelles qui ont été émises à 125 francs.

Objet : La Société a pour objet de faire pour elle-même, pour le compte de tiers, et en participation, en France et à l'étranger, principalement en Égypte :

1° Toutes opérations de banque, d'escompte, d'avances, de crédit, d'arbitrages, de reports et de commission; toutes souscriptions, soumissions et émissions, prêts hypothécaires et autres ;

2° L'acquisition et la vente d'immeubles bâtis ou non bâtis, toutes opérations de constructions et de travaux publics ou privés ;

Toutes opérations de commission, achats et ventes de marchandises et produits quelconques ;

Et, en général, toutes opérations et entreprises sans exception, financières, immobilières, industrielles, commerciales et agricoles.

Répartition des bénéfices : 1° 5 % à la réserve légale ; 2° 5 % d'intérêt aux actions sur le capital versé, à titre de premier dividende ;

Le solde est réparti :

75 % aux actions à titre de deuxième dividende.

5 % au conseil d'administration dont il sera déduit la valeur des jetons de présence distribués en cours de l'exercice.

20 % aux parts de fondateurs, lesquelles ont été créées au nombre de 1.000.

Toutefois, l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, a le droit de décider le prélèvement, sur la portion revenant aux actionnaires et aux porteurs de parts de fondateur dans le solde des bénéfices, des sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être portées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour des amortissements supplémentaires, soit pour être portées à un fonds de prévoyance, sans toutefois que le prélèvement à effectuer de ce chef puisse dépasser annuellement 20 % de ladite portion de bénéfices revenant aux actionnaires et porteurs de parts.

L'assemblée générale peut, en outre, sur la proposition du conseil d'administration, décider le prélèvement, sur la part des bénéfices revenant aux actionnaires, des sommes qu'elle jugera convenable de fixer, pour être portées à un fonds de réserve spécial, productif d'intérêt à 5 %, qui restera la propriété exclusive des actionnaires et pourra être employé notamment au rachat volontaire de parts de fondateur au profit des actionnaires.

Pour les exercices précédents, voir les *Assemblées générales* :

1910, fasc. XI, p. 528.

1911, fasc. VI, p. 255.

<sup>9</sup> Comte Albin Fruchard (1842-1912), diplomate, châtelain à Dissais (aujourd'hui Dissay) dans la Vienne, maire de cette commune, conseiller général de Saint-Georges-les-Baillargeaux de 1877 (et non 1876) à 1907 (nsrp), président du comité royaliste de la Vienne. Administrateur de la Banque hypothécaire franco-égyptienne (1910), autre création de Cressaty. Marié à une Dlle Lecointre-Dupont. Parents d'Henry Fruchard, chasseur à courre dans la forêt de Moulière, marié en 1895 à Yvonne du Bourg.

533.201 fr. 70 et 303.926 francs, soit une augmentation de 104.614 fr. 60 et de 20.051 fr. 05 en faveur de notre dernier exercice.

Le montant de nos réserves au 30 juin 1910 était de 194.185 75

Nous passons cette année :

À la réserve statutaire 15.196 30

À la réserve extraordinaire 37.745 95

À la réserve spéciale aux actionnaires 63.237 80

116.180 05

De sorte que, nos réserves, au 30 juin 1911, représentent la somme de 310.365 80

qui est bien nette, puisque tous les frais de premier établissement et de mobilier, s'élevant à 113.419 fr. 15, ont été intégralement amortis.

Deux faits ont caractérisé l'exercice écoulé ; tous deux ont eu la plus heureuse influence sur la vie économique et financière de l'Égypte : le retour de la stabilité-générale qui, en ramenant la confiance, a fait abonder les capitaux, et l'entrée définitive du pays égyptien dans une phase d'activité normale par la disparition de cet esprit de spéculation à outrance qui, jusqu'à ces derniers temps, s'était mêlé à toutes les manifestations de son activité économique.

Aujourd'hui, dans les divers milieux, on a compris qu'en dirigeant ses efforts vers le développement des incomparables richesses naturelles de l'Égypte, on s'assurerait une récompense bien autrement importante et beaucoup plus sûre que celle que de rares privilégiés avaient pu obtenir d'aventureuses spéculations.

Grâce à cet heureux changement dans la disposition des esprits, le commerce et l'industrie ont vu s'élargir considérablement leur champ d'action ; mais c'est l'agriculture qui a le plus bénéficié de la nouvelle orientation économique, et la récolte du coton de cette année — l'une des plus considérables qui aient jamais été enregistrées — est venue encore aider au relèvement de la fortune du pays.

Les résultats de la culture cotonnière ont été supérieurs aux chiffres les plus élevés des saisons antérieures. Son produit a dépassé 7 millions 1/2 de kantars, alors que celui de la récolte précédente avait été de moins de 5 millions ; soit, en faveur de 1911, une différence de plus de 2 millions 1/2 de kantars ; et, malgré cette surabondance, le prix du coton s'est maintenu à un niveau élevé. Du fait de la dernière récolte cotonnière seulement, près d'un milliard de francs est entré dans la circulation égyptienne.

Comme on pouvait s'y attendre, l'assainissement du marché, le retour de la confiance, l'afflux des capitaux et l'abondance de la récolte ont naturellement produit une baisse dans le loyer de l'argent. Le taux de l'argent a subi une certaine diminution qui s'est fait sentir sur les résultats unitaires de nos opérations. Toutefois, si le profit par unité d'opération est descendu au-dessous de ce qu'il avait été depuis la fondation de notre société, par contre, le volume des affaires, l'étendue et l'importance de notre clientèle, se sont accrus dans des proportions considérables, de telle sorte que le résultat bénéficiaire est resté supérieur à ceux des exercices précédents.

L'état comparatif des affaires traitées pendant nos deux derniers exercices fait apparaître une augmentation totale de 454 % sur l'ensemble des affaires.

L'extension et les résultats de nos opérations prouvent que nous avons tout à gagner à la substitution d'un état normal, avec ses perspectives de durée et de développement naturel, à une situation anormale qui ne pouvait être qu'un accident dans la vie économique du pays.

Mais nous ne pouvons plus borner notre activité au cercle restreint dans lequel les circonstances et l'état de nos ressources nous ont jusqu'à présent confinés ; il nous faut suivre l'évolution qui s'accomplit autour de nous et élargir le champ de nos opérations.

Nous ne pouvons plus, en effet, nous contenter d'une seule succursale en Égypte. Il nous faut, tout d'abord, établir, à l'instar de la plupart des autres banques, une agence en plein centre d'affaires, au Mousky ; c'est là une création indispensable pour

entretenir nos services d'escompte qui, au cours de l'exercice écoulé, ont pris un si large développement. Il sera également nécessaire de fonder plus tard des agences à Alexandrie, centre du commerce extérieur de l'Égypte, et à Tantah qui, située au cœur de la région cotonnière, est, après Le Caire et Alexandrie, la ville la plus importante.

Mais, pour réaliser ce programme, il nous fallait demander à une augmentation de notre capital des ressources qui, plus en rapport avec les besoins de notre clientèle chaque jour grandissante, doivent nous permettre d'élargir considérablement le champ de nos opérations, d'accroître la puissance d'action et la prospérité de la société. Usant de l'autorisation que votre assemblée générale du 15 octobre 1908 lui avait donnée, le conseil d'administration a donc décidé, dans sa séance du 18 août 1911, de réaliser cette augmentation de capital par la création de 60.000 actions nouvelles.

Il va sans dire que ces 60.000 actions ne pouvaient pas être émises au pair. Les résultats acquis par la société, ses réserves d'une importance déjà très appréciable, ses installations dont les frais ont été entièrement amortis, tout cela est la propriété exclusive des actionnaires actuels et il n'eût pas été équitable d'y faire participer gratuitement de nouveaux souscripteurs. C'est pourquoi nous avons estimé que, pour donner à ces derniers un droit de participation à ces avantages, les actions nouvelles seraient émises avec une prime de 25 francs, soit au taux de 125 fr. Les fonds provenant de la prime seront versés dans nos réserves, et leur produit servira à accroître les bénéfices destinés à être distribués annuellement.

Nous n'avons pas à rappeler ici les conditions de cette nouvelle émission ; il nous suffira de constater qu'elle a reçu le meilleur accueil et que les résultats acquis déjà à cette heure témoignent de la confiance que notre société a su inspirer.

Messieurs, au cours des quatre années écoulées depuis la fondation de la Banque française d'Égypte, vous avez pu suivre sa marche toujours ascendante, constater annuellement les progrès accomplis, apprécier la sûreté et l'extrême circonspection avec lesquelles les affaires sociales ont été conduites et, par les résultats déjà obtenus, vous pouvez préjuger de ceux que nous sommes en droit d'attendre de nos opérations futures. Ces résultats, est-il besoin de le dire, nous les devons surtout à notre distingué directeur, M. le comte Cressaty, dont la ferme, prudente et féconde gestion mérite nos bien sincères remerciements et notre profonde gratitude.

Comme vous pourrez vous en convaincre par un rapide examen, notre bilan est d'une extrême simplicité et ne comporte que peu d'observations. Vous constaterez que le montant des disponibilités immédiates dépasse très largement celui des exigibilités.

Vous aurez à nommer deux commissaires des comptes.

Nous croyons devoir vous rappeler que les commissaires sortants sont rééligibles.

Voici maintenant quelques explications sur le bilan et sur la répartition des bénéfices, tels que nous les soumettons à votre approbation :

#### ACTIF

Actionnaires. — Capital non appelé : 2.000.000 00

à déduire : versements par anticipation : 142.600 00

1.857.400 00

Effets à recevoir. — Les effets en portefeuille s'élèvent à 1.797.298 25

Les avances sur garanties se divisent, en avances sur marchandises, hypothèques et Valeurs publiques 3.359.685 65

Les comptes d'avances s'élèvent à 12.353 45

Les comptes courants débiteurs s'élèvent à 123.259 50

et représentent des crédits momentanés consentis par la Banque française à ses clients et correspondants.

Crédits d'acceptation garantis. — Au Passif, on trouve la contre-partie de ce chapitre au titre : « Acceptations à payer sur garanties » 347.956 50

Comptes d'ordre. — Ces comptes comprennent les intérêts dus et non échus  
(Exercice 1910-1911) 36.762 50

Valeurs en portefeuille. — Les titres en portefeuille représentent la somme de  
107.711 70

Intérêts et dividendes, exercice 1910-1911. — Acomptes versés au 30 juin 1911  
56.993 00

Caisses et banques — L'ensemble de nos disponibilités, soit en caisse, soit en dépôt  
dans les banques, atteint la somme de 214.046 85

Total de l'actif 7.913.467 40

#### PASSIF

Capital social 4.000.000 00

Fonds de réserve au 30 juin 1910 :

Réserve légale : 26.475 85

Réserve extraordinaire : 57.968 50

Réserve spéciale aux actionnaires : 109.741 40

194.185 75.

Les -comptes courants créditeurs présentent un solde de 690.000 »

Les comptes créditeurs divers, coupons, intérêts et impôts dus, s'élèvent à 11.603 65

Les comptes de dépôt forment un total de 2.360.475 65

Les acceptations à payer sur garanties s'élèvent à 347.956 50

Compte d'ordre. — Ces comptes, qui figurent pour 5.319 85

sont formés des sommes en suspens qui seront réglées à court délai.

Total du passif 7.609.541 40

Le solde du compte de Profits et pertes de l'exercice 1910-1911 s'établit à 303.926 »

Total égal 7.913.467 40

.....

#### FIANÇAILLES

Comte Cressaty

Anne de Marignan

(*Le Journal des débats*, 10 janvier 1912)

On annonce les fiançailles de M<sup>lle</sup> Anne de Marignan, fille du feu baron de Marignan  
et de la comtesse de Boissoudy, née de Lustrac, avec le comte Cressaty, directeur de la  
Banque française d'Égypte.

#### MARIAGE

Comte Cressaty

Anne de Marignan

(*Le Temps*, 14 janvier 1912)

(*Le Journal des débats*, 16 janvier 1912)

On annonce le prochain mariage de :  
Le comte Cressaty, directeur de la Banque française d'Égypte, avec M<sup>lle</sup> Anne de  
Marignan, fille du feu baron de Marignan et de la comtesse de Boissoudy, née de  
Lustrac.

BANQUE FRANÇAISE D'ÉGYPTE  
(*Le Journal des finances*, 24 août 1912)

Les actionnaires réunis le 4 août en assemblée extraordinaire, ont reconnu sincère et véritable la déclaration de souscription et de versement relative à la dernière augmentation du capital social qui, par suite, se trouve définitivement porté de 4 millions à 10 millions de francs.

---

COMITÉ DE L'ORIENT  
MEMBRES FONDATEURS  
(*La Correspondance d'Orient*, 1<sup>er</sup> décembre 1912)

COMTE CRESSATY.

---

Banque française d'Égypte  
(*Le Journal des finances*, 19 décembre 1912)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue le 30 novembre dernier, a approuvé les comptes de l'exercice 1911-1912 se soldant par un produit brut de 502.152 francs et un bénéfice net de 304.247 francs. Elle a fixé le dividende de chaque action à 7 1/2 % sur les sommes versées et celui des parts à 25 fr. 41. Il a été affecté 77.185 fr. aux réserves et amortissements.

---

Banque française d'Égypte  
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 décembre 1912)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 30 novembre sous la présidence de M. Martial d'Hugonneau, président du conseil d'administration, assisté de MM. Pierre Henry et Paul Huet, scrutateurs, et de M. André Sergent, secrétaire.

90.150 actions étaient présentes ou représentées.

Lecture est donnée des rapports du conseil d'administration et des commissaires.

.....  
Rapport des commissaires des comptes  
Roger Lambelin, Raymond Bonvallet.

Ensuite, M. le comte Cressaty, directeur de la Société, prononce l'allocution suivante :

ALLOCUTIONS DU PRESIDENT

« Mesdames, Messieurs,

Vous m'excuserez de retenir quelques instants votre bienveillante attention, mais je crois devoir ajouter quelques mots au rapport que venez d'entendre :

Je tiens d'abord à vous remercier personnellement de votre précieux appui pour la nouvelle augmentation de notre capital social et de votre autorisation de l'augmenter encore jusqu'à concurrence de 50 millions de francs. Vous nous avez accordé ainsi une

marque de confiance dont le fondateur de la Banque française d'Égypte a quelque raison d'être particulièrement touché.

L'année sociale, qui vient de s'écouler, a été marquée par une suite ininterrompue de graves événements : négociations franco-allemandes au sujet du Maroc, tension des relations entre l'Allemagne et l'Angleterre, guerre italo-turque, faillites de la Bank of Egypt et de la maison Zervudachi. Les affaires ne pouvaient manquer de subir le contrecoup de ces événements avec une violence d'autant plus grande qu'en raison de la rareté de ses disponibilités, l'Égypte a particulièrement besoin de tout son crédit. Cependant, comme le constate le rapport de votre conseil d'administration, malgré cet état de malaise, et bien que nous ayons jugé prudent à cause de ces faillites, de restreindre nos opérations d'avances, nous avons réalisé des bénéfices supérieurs à ceux de notre précédent exercice. (Applaudissements.)

Si nous nous reportons, par la pensée, aux débuts de la Banque française d'Égypte, force nous est bien de constater le pas immense que nous avons fait depuis sa fondation. En cinq ans, nous avons exactement quintuplé notre capital et, malgré la distribution d'un dividende de 7 1/2 %, nous avons constitué des réserves qui représenteront, avec la prime de notre récente émission, environ 40 % de notre capital versé. Ce sont là des résultats qui peuvent aisément se passer de tout commentaire.

J'ai tenu à vous exposer, en quelques mots, la situation de notre Société, non certes pour une vaine satisfaction d'amour-propre, mais afin de vous montrer, par les progrès accomplis, combien nous avons à cœur vos intérêts, et vous prouver que les difficultés, lorsqu'elles se produisent — et il s'en est produit cette année — ne trouvent jamais en défaut notre vigilance ni notre énergie. Rien ne saurait prévaloir contre les faits, or ce sont des faits que je tiens de signaler à votre attention. (Applaudissements.)

Permettez-moi de reporter pour une large part l'honneur des succès ininterrompus de notre Société sur mes excellents collègues du conseil dont le précieux appui ne m'a jamais manqué, et aussi sur notre personnel de Paris et du Caire dont je ne saurais trop louer le zèle et le dévouement. C'est à l'union parfaite de nos communs efforts que nous devons les résultats réalisés ; c'est par elle encore que nous parviendrons à assurer à notre Société tout le développement, toute la prospérité auxquels elle a le droit de prétendre.

Si, maintenant, nous envisageons l'avenir, nous y trouvons de nouveaux et puissants motifs de confiance. Le rapport de votre conseil d'administration vous l'a dit, mais l'on ne saurait trop le répéter, les forces vitales du pays n'ont subi aucune atteinte du fait des dernières faillites égyptiennes. Ces faillites, dont les causes essentielles remontent à la crise de 1907, présentent le caractère de simples catastrophes individuelles. Elles ont laissé absolument intacte la situation économique de l'Égypte. D'après une communication du consul d'Angleterre à Alexandrie, la récolte du coton, en 1911, a atteint 7.600.000 kantars d'une valeur de 900 millions de francs, chiffre supérieur de 147.500.000 francs à celui de la plus favorisée des années antérieures ; et, si nous n'avons pas encore le chiffre définitif de la récolte de l'année en cours, on peut, toutefois, constater que cette récolte sera encore supérieure à celle de l'année précédente. D'ailleurs, dans mon livre paru récemment, *L'Égypte d'aujourd'hui*, j'ai montré, sous son véritable jour, la situation économique de ce pays, et je puis, à ce propos, me rendre cette justice que, dans mes recherches aussi bien que dans le choix de mes documents, j'ai apporté la conscience la plus scrupuleuse et la plus rigoureuse impartialité. Or, les statistiques officielles, dont j'ai fait état dans mon ouvrage, témoignent avec une saisissante éloquence du prodigieux développement de l'Égypte et des magnifiques espérances qu'on peut fonder sur son avenir.

Mais si grande que soit sa prospérité, à cette heure, elle est loin d'avoir atteint son apogée. Les grands travaux publics, en cours d'exécution ou en projet, étendront bientôt, dans de vastes proportions, le domaine des terres cultivables, tout en permettant de transformer les terrains de peu de valeur en terrains de première qualité.

Ils contribueront ainsi à augmenter considérablement la production agricole et, par suite, à assurer au pays, dans un avenir très prochain, une prospérité sans égale. Bien vaste est le champ ouvert à notre activité ; soyez persuadés que nous saurons y tracer de nouveaux et féconds sillons et que nous continuerons à administrer les affaires de notre Société avec la même énergie, la même prudence et aussi, espérons le, avec le même succès. » (Applaudissements.)

---

Le fellah  
(*La Correspondance d'Orient*, 1<sup>er</sup> février 1913)

M. le comte Cressaty a résumé dans un livre du plus vif intérêt une expérience déjà longue des questions égyptiennes. Dans l'Égypte d'aujourd'hui<sup>10</sup>, l'écrivain disert et averti qu'est le comte Cressaty examine successivement les passionnants problèmes de la terre et des cultures, de la situation politique et financière, de la fortune immobilière dans ses rapports avec la dette hypothécaire, etc. Nous détachons pour nos lecteurs un chapitre pittoresque de ce remarquable ouvrage :

Que n'a-t-on pas écrit du fellah ? Les uns l'ont dépeint dans les ports, occupé à transporter du charbon à bord des navires et déployant, dans cette tâche, une activité d'autant plus surprenante pour l'étranger qu'elle s'exerce sous un ciel accablant ; d'autres le montrent en plein champ, manœuvrant, sous le soleil de l'été, un appareil à élever l'eau et restant des heures et des heures attelé à cette besogne monotone autant qu'ingrate ; d'autres enfin, prédisposés à l'admiration par les descriptions de ceux qui les avaient devancés, ont montré en lui l'image de l'homme de la glèbe, du travailleur sans trêve ni repos. Pourtant, lorsqu'on étudie plus attentivement, lorsque le commerce des affaires vous met en contact fréquent, avec lui, lorsqu'enfin on s'est fait graduellement aux conditions sociales et climatériques du milieu, l'impression se modifie et le jugement se déplace.

Alors le fellah apparaît sous son véritable aspect avec ses qualités et ses défauts : vigueur, endurance, sobriété, mais aussi imprévoyance, manque d'esprit de suite, désordre, crédulité superstitieuse, apathie routinière. Commandé ou stimulé par une cause agissant sur son tempérament, il est bien alors tel que l'ont montré tous les écrivains : travailleur acharné opposant à la fatigue et aux inconvénients une résistance et une endurance extraordinaires. Mais aujourd'hui, le fellah est livré à lui-même ; libre, il dispose de son activité à son gré et les stimulants lui faisant défaut, il est loin de dépenser au profit de la terre toute l'activité dont il est susceptible. Plus instruit, plus intéressé surtout, il pourrait tripler le rendement de son sol. Par intéressé, nous entendons l'homme qui calcule, prévoit, surveille les événements, suppute sans cesse ses gains et ses pertes, s'ingénie à grossir ses bénéfices, surveille d'un œil jaloux l'administration de ses biens. Tel nous apparaît le paysan d'Europe, et tel n'est pas le fellah. Dans son fatalisme, ce dernier pousse le renoncement jusqu'à une résignation presque complète aux événements défavorables qui peuvent affecter ses intérêts. Mais là où il se ressaisit et rachète son aveugle soumission aux arrêts de la fortune, c'est lorsqu'il s'agit de la possession de la terre.

Le fellah professe pour elle le culte de l'enfant pour sa mère qui le nourrit et le comble de caresses. Tous ses efforts sont employés à améliorer ou à étendre son champ. Resté, jusqu'à présent, l'homme de la nature, réfractaire au progrès économique, profondément traditionaliste, s'il a de l'argent d'épargne, ce n'est pas à une banque qu'il le confiera, ce n'est pas en valeurs de Bourse qu'il le convertira ; il

---

<sup>10</sup> Marcel Rivière, éditeur, 31, rue Jacob, Paris ; 8 fr.

l'emploiera soit à l'achat de nouvelles terres, soit à l'amélioration de celles qu'il a déjà. Manque-t-il à cet effet de l'argent nécessaire, il n'hésitera pas à emprunter ; il ne faut pas qu'il laisse passer l'occasion qui s'offre à lui, car la terre demeure l'objet de son ardente convoitise, et il n'est pas de sacrifices auxquels il ne soit disposé pour satisfaire sa passion.

Aussi, lorsque, pour une raison quelconque, une propriété est mise en vente, elle ne reste pas longtemps sans acheteur, et le nombre des compétiteurs est tel qu'elle change rarement de maître sans bénéficier d'une plus-value plus ou moins importante.

Certes, le paysan de tous les pays est un peu égyptien par son âpreté à acquérir le sol. Mais nul plus que le fellah n'y concentre sa vie, n'y borne tout son idéal. Lui seul en est encore à enfouir son argent quand il n'en trouve pas l'emploi dans la terre. Ne lui parlez pas d'autre placement, il n'en a cure.

Aussi est-on frappé de ce fait que les petits propriétaires de moins de cinq feddans possèdent presque le quart du sol, et qu'en moins de quatorze ans ils ont augmenté leurs propriétés de 37,18 %, et cela grâce à leurs exceptionnelles qualités de travail, d'endurance et de sobriété.

« Qui n'a pas voyagé le long du Nil, dit M. Paul Adam, qui n'a pas traversé ces villages de limon sec et de chaume, qui n'a pas visité ces fermes au mobilier sommaire, qui n'a pas goûté la crêpe de froment et la salade de graines mangées par ces familles vêtues de chemises noires ou bleues, de voiles simples et de maigres turbans, celui-là ignorera toujours les prodiges de renoncement, possibles au caractère humain. »

Mais au tableau que nous venons de tracer, il y a une ombre. Le fellah serait le modèle achevé du parfait cultivateur si ses remarquables qualités n'étaient atténuées par l'ignorance, la routine et le défaut d'esprit de suite. Une fois entré en possession de la terre qu'il a si ardemment convoitée, il s'occupera de la mettre en état, c'est-à-dire qu'il y fera les travaux nécessités par les besoins de l'irrigation, du drainage et par les services de l'exploitation. Malheureusement, cela fait, sa sollicitude s'endormira. Il ne cherche pas à tirer de la terre toutes les ressources qu'elle est en mesure de lui donner, ne dépensant à son profit qu'une parcelle de l'effort nécessaire et dont il est éminemment capable, ne consentant à aider la nature dans son travail de fécondation que tout juste assez pour satisfaire ses besoins immédiats. Cette négligence semble un héritage des temps où tout le pays était au régime de l'inondation, régime qui, nous l'avons vu, permet de se passer de toute préparation du sol et de l'abandonner à l'action fertilisante de la nature.

Mais aujourd'hui, le territoire soumis à ce régime est considérablement réduit, l'irrigation pérenne et, avec elle, le système d'assolement intensif se développent de plus en plus. Les cultures font suite aux cultures sans intervalle de repos pour la terre. Les matières fertilisantes apportées par le Nil ne suffisent pas, dans ces conditions, à lui restituer celles qui sont absorbées par la végétation continue. Or, non seulement cette restitution ne se fait pas partout, ni dans la mesure nécessaire, mais les labours et les quasi-labours ne sont effectués que très imparfaitement, si même ils ne font, les uns et les autres, totalement défaut. Ainsi donc, et sauf pour le cotonnier, qui seul reçoit en général des soins plus attentifs, on peut dire que la terre n'est pas de la part du fellah, l'objet de tous les soins convenables. Celui-ci s'est laissé persuader que la rente du sol devait être uniquement fournie par le cotonnier et que les autres cultures n'avaient d'autre raison que de couvrir par leur produit les frais d'exploitation.

La conséquence de cet état de choses ne pouvait que placer le pays dans la situation d'infériorité où il se trouve au point de vue de la production, exception faite pour celle du coton. Ne semble-t-il pas cependant que ce rang devrait lui être acquis pour tous ses produits, étant donné qu'il est en possession d'un milieu réunissant au plus haut point toutes les conditions essentielles de prospérité agricole : sol alluvial enrichi tous les ans des apports fertilisants du Nil ; climat régulier dont la température est particulièrement favorable aux cultures et à l'abri de tous les troubles atmosphériques, gelée, grêle,

ouragans ; eau à volonté arrivant par canaux et distribuée avec toute la méthode nécessaire par une administration vigilante ; main-d'œuvre d'une abondance et d'un bon marché uniques ; engrais naturels formant, des dépôts accumulés depuis des siècles ; voies de navigation inférieure multiples, rendant, les transports aussi économiques que possible ; que sais-je encore ?

Enfin, un ensemble d'éléments qui, nulle part, ne se rencontrent, réunis ou isolés, au même degré de puissance. Remarquons ainsi que la réunion de tous ces éléments, que ces réserves de forces enviables à tous égards ne sont rien cependant comparées à l'énergie dont la nature a doté le fellah, énergie qui, malheureusement, reste à l'état potentiel, mais dont il sait à l'occasion donner la mesure lorsqu'il se met au travail.

N'est-il pas déplorable que l'effet utile de toutes ces forces soit à peine appréciable relativement à leurs intensités respectives ?

Que sont, en effet, les six ardebs de blé par feddan que l'on obtient des bonnes terres ? D'ailleurs pour l'ensemble du pays, la moyenne n'est que de quatre ardebs, alors qu'en Europe, particulièrement dans les pays du Nord, la moyenne est de beaucoup supérieure.

Est-ce qu'avec les ressources merveilleuses dont il dispose, le pays ne devrait pas venir en tête avec un rendement moyen de dix ardebs au moins ? Est-ce que les terres particulièrement soignées en Égypte ne donnent pas jusqu'à douze ardebs ? Est-ce que l'aptitude du sol, composé partout des mêmes éléments, n'est pas la même dans toute la vallée du Nil ? Pourquoi, aux ressources considérables de la production cotonnière — principal élément de la vie du pays dans ses rapports avec l'extérieur — ne viendraient pas s'ajouter celles des autres produits agricoles, qui, sans prétendre égaler les premières, permettraient du moins d'affranchir l'Égypte de sa dépendance vis-à-vis de l'étranger pour les céréales ? C'est un aveu pénible à faire, mais l'Égypte, par suite de la densité considérable de sa population, importe, en moyenne, pour 40 millions de francs de farine par an, sans compter les sommes qu'elle consacre à l'achat d'autres produits alimentaires. Tout cela peut changer du tout au tout, à la volonté du fellah, le jour où son esprit aura modifié son orientation. L'effort, nous le savons, ne lui coûte presque rien, c'est à vouloir le dépenser davantage au profit de la terre qu'on désirerait le voir tendre. Le jour où ce désir sera devenu une réalité et en tenant compte, d'autre part, des ressources que réserve à l'Égypte l'exploitation du canal de Suez à l'expiration de la concession actuelle, ce pays pourra se flatter d'avoir la situation économique la plus brillante qu'il soit possible de posséder. Pour ceux qui suivent de près l'évolution qui est en train de s'accomplir, il semble que ce jour ne soit pas aussi éloigné que pourrait le faire supposer la tyrannie des traditions millénaires sous l'empire desquelles le fellah a toujours vécu. S'il est resté jusqu'à présent immuable dans ses habitudes, s'il s'est montré insouciant de ses véritables intérêts, c'est, d'un côté, faute d'enseignement et d'exemples, et, de l'autre, faute de stimulants actifs. Mais, comme on le verra plus loin, le moment semble venu où exemples, enseignement et stimulants vont s'offrir à lui.

Depuis la crise financière de 1907, un vent régénérateur a soufflé sur le pays. Le mouvement qu'il a imprimé et qui a pris naissance dans les grands centres n'a pas tardé à se propager sur toute l'étendue du territoire. Embrassant tous les domaines de l'activité, il semble surtout s'exercer avec plus d'énergie sur le terrain économique. Or, le terrain économique n'est autre que le terrain agricole, base unique de la richesse du pays. Après avoir longtemps résisté aux réclamations multipliées du public, le gouvernement prenant aujourd'hui la tête du mouvement, vient de créer un département de l'Agriculture. Pour compléter cette œuvre, il a institué une Direction spéciale de l'Enseignement technique, agricole et commercial. Un excellent ouvrage sur l'agriculture égyptienne vient d'être étudié par ses soins.

Le public éclairé, dans un élan de générosité des plus louables, s'est imposé des sacrifices pour améliorer la situation morale du fellah, stimuler son intérêt, aider à son instruction. De nombreuses écoles agricoles se sont fondées dans les divers centres, tant

par les soins de l'administration seule qu'avec le concours de l'initiative privée. Allant plus avant dans cette voie, le pouvoir exécutif a rendu dernièrement un décret autorisant les conseils provinciaux, dont il a en même temps étendu les pouvoirs, à percevoir une taxe additionnelle de 5 % à la Cote financière pour être employé exclusivement à la diffusion de l'instruction publique. Détail digne d'être noté, la nouvelle charge a été acceptée avec empressement, presque avec joie, eu égard à sa destination, tellement on est désireux de sortir de l'ornière séculaire dans laquelle on est resté jusqu'à présent. Aux nombreuses missions scolaires envoyées en Europe par le gouvernement, et par certaines administrations universitaires, se joindront bientôt celles que les conseils provinciaux se proposent d'entretenir, de leur côté, avec une partie du produit de la nouvelle taxe. Le but spécial de ces missions sera de former des agronomes et des techniciens qui, de retour au pays, seront engagés comme professeurs dans les établissements de nouvelle création.

De son côté, la Société khédiviale d'agriculture, qui a un caractère quasi officiel, est entrée dans une voie plus active en procédant à la création de champs d'essais dont le nombre va naturellement s'augmenter, et en s'occupant, en outre, de l'élément et de l'amélioration de la race bovine, question de la plus haute importance pour l'agriculture du pays, où, en raison de l'abondance et du bon marché de la main-d'œuvre, la machine ne jouera jamais qu'un rôle très secondaire. Enfin, l'élan est donné et, bientôt, le pays se trouvera doté de tous les moyens pouvant aider à la prospérité de l'agriculture.

Il est donc permis d'espérer que l'instruction, en général, et l'enseignement agricole, en particulier, pénétrant graduellement dans toutes les parties du pays, trouveront chez le fellah une intelligence apte à les recevoir et à se les assimiler ; alors son esprit, refondu dans un nouveau moule, prendra l'orientation nécessaire pour ne plus laisser se perdre sans profit la puissante énergie dont la nature l'a doté. »

Comte CRESSATY.

---

Banque française d'Égypte  
(*Le Journal des finances*, 2 mars 1913)

Cet établissement émet, au prix de 125 francs l'une, 100.000 actions de 100 fr., payables : un quart du capital et la moitié de la prime en souscrivant ; le surplus suivant les appels de fonds du conseil. La souscription s'effectuera du 18 juillet au 20 août 1913.

---

A l'Alliance française  
(*Le Temps*, 23 mai 1913)

Hier soir, salle de la Société de géographie, sous les auspices de l'Alliance française et sous la présidence de M. Paul Doumer, un Syrien distingué, le comte Cressaty, a fait une très intéressante conférence sur « les Intérêts de la France en Syrie ».

Après avoir fait ressortir, l'importance de la Syrie qui relie en quelque sorte trois continents : Europe, Asie, Afrique ; après avoir énuméré les richesses de ce pays qui fut conquis tour à tour par les grands peuples : Perses, Égyptiens, Grecs, Romains, le conférencier, avec une argumentation serrée et précise, a montré quelle large empreinte la France a laissée en Syrie depuis l'époque des croisades.

Nos missionnaires y sont aimés, nos écoles suivies, nos hôpitaux appréciés. Après la guerre balkanique qui vient de se clore, ne va pas tarder à se poser le problème de la

Turquie d'Asie. Il est du devoir de la France de n'en rien négliger pour s'assurer la prépondérance dans un pays où nos droits ont été reconnus par tous les traités, où sa langue est couramment parlée et son histoire connue de tous. L'orateur fut très applaudi.

En quelques mots chauds et colorés, M. Paul Doumer a remercié le comte Cressaty de son vif amour pour notre pays. Il l'a assuré que la France ne saurait sans déchoir abandonner le patrimoine moral qui lui a été légué, surtout en Orient.

---

BANQUE FRANÇAISE D'ÉGYPTE  
(*Le Journal des finances*, 24 janvier 1914)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 17 décembre 1913. Nous extrayons le passage suivant du rapport :

« Les recettes brutes se sont élevées à 767.527 fr. 60 et le bénéfice net à 408.595 fr. 10 contre 502.152 fr. 25 et 304.246 fr. 80, en 1911-1912.

Comme vous le voyez, les bénéfices de l'exercice 1912-1913 sont sensiblement supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Cependant, les bénéfices réalisés auraient pu être beaucoup plus importants, si les graves complications de la politique européenne et la perturbation profonde jetée par elles dans le monde des affaires ne nous avaient engagés à redoubler de circonspection dans le choix de nos opérations. Nous nous sommes attachés à ne faire que des placements présentant un maximum de garanties ; nous nous sommes abstenus de réescompter notre portefeuille, et c'est dans une très faible mesure que nous avons utilisé les crédits dont nous pouvions disposer. Bref, nous nous sommes préoccupés de faire des opérations aussi sûres que possible tout en évitant de trop engager notre crédit. Il suffit de jeter un coup d'œil sur notre bilan pour constater l'excellente situation de notre société.

---

Informations  
Dîner du Comité de l'Orient  
(*Le Journal des débats*, 5 mars 1914)

... comte Cressaty...

---

Banquet du Comité de l'Orient en l'honneur de  
M. Maurice Barrès, retour d'Orient  
(*Gil Blas*, 9 juillet 1914)

Nous citerons, au hasard : ... comte Cressaty...

---

Les Libanais et les Syriens de Paris  
(*Le Temps*, 19 août 1914)

Ce n'est pas la première fois que les Libanais et les chrétiens de Syrie témoignent de leurs sentiments de fidélité et d'attachement à la France. Mais dans les circonstances

tragiques actuelles, ce témoignage acquiert une portée particulièrement significative, et dans le duel engagé, la France peut s'avancer forte des sympathies de tous les faibles qu'elle a défendus, de tous les humbles qu'elle a secourus, de tous les opprimés sur la gorge desquels elle a tant de fois arrêté le couteau meurtrier.

Hier soir, une délégation de la colonie syrienne et du comité libanais de Paris, composée de M. Nadra bey Moutran, [du comte Cressaty](#) et de M. Khaïrallah, a été reçue au ministère des affaires étrangères par M. Ponsot, chef adjoint du cabinet. Les Libanais et les chrétiens de Syrie ont tenu à affirmer par la bouche de leurs délégués leur attachement reconnaissant à la France et leur ferme volonté d'épouser sa cause, quoi qu'il advienne.

M. Ponsot remercia avec une émotion visible les Libanais et les chrétiens de Syrie des sentiments qu'ils venaient d'exprimer, sentiments dont la France n'a jamais douté.

Puis répondant à l'objet de la démarche que M. Khaïrallah avait déjà faite au sujet des volontaires libanais et syriens, et de la situation spéciale des Libanais qui portent sur leurs papiers d'identité la simple mention de nationalité turque, ce qui est pour le moins inexact, M. Ponsot a ajouté :

« Parmi tous les volontaires qui se sont généreusement offerts, le ministère des affaires étrangères a voulu s'occuper d'une façon spéciale des Luxembourgeois et des Libanais et Syriens, pour ce qu'il y avait de particulièrement touchant dans leur geste, et il s'est mis pour cela en communication avec le ministère de la guerre. Quant aux papiers d'identité, la préfecture de police en a été saisie et cette question sera réglée au mieux. »

---

Samir Saul,  
*LA FRANCE ET L'ÉGYPTE DE 1882 À 1914*  
*LA BANQUE FRANÇAISE D'ÉGYPTE (BFE)*

<http://books.openedition.org/igpde/766>

Les opérations de la Banque française d'Égypte commencent au lendemain de la crise de 1907. En plus de présenter de valables résultats initiaux, elle est épargnée de l'embarras d'encaisser les revers qu'occasionne le krach. Cette banque est l'œuvre personnelle du remuant comte Sélim Cressaty (Salim Craysati). Tout en imprimant sa marque à la nouvelle société, il sait s'adjoindre les concours qui lui sont nécessaires. Des initiateurs de rapports d'affaires entre la France et l'Égypte, Cressaty est un exemple éclairant.

Né à Damas en 1875, il se rend au Transvaal et amasse un pécule de 75.000 à 100.000 fr. dans le négoce. En 1900, il se constitue commissionnaire à Paris. Le commerce consiste à expédier à son frère en Abyssinie des marchandises françaises et lui acheter des produits africains. L'affaire échoue mais Cressaty donne des conférences sur l'Orient et, avec l'aide du clergé, contracte un mariage avec M<sup>lle</sup> d'Hugonneau, de Limoges. Sa carrière prend un nouveau départ, car son épouse, pieuse et riche, est issue de la petite noblesse catholique. C'est là où Cressaty trouve ses associés et actionnaires.

Par l'intermédiaire de son beau-père, il obtient du Saint-Siège, contre paiement de 20.000 fr., le titre de comte romain. Cressaty est partisan de l'annexion de la Syrie par la France <sup>11</sup>. La diplomatie française n'en a pas moins à son égard une attitude réservée.

---

<sup>11</sup> Thobie, *op. cit.*, p. 710.

Candidat à la Légion d'honneur en 1922, il est l'objet de rapports peu aimables <sup>12</sup>. On ne sait si la défiance s'attache à lui personnellement ou au milieu clérical qui le soutient.

Homme d'affaires, Cressaty est aussi auteur <sup>13</sup>. En 1907, il publie une brochure dans laquelle il explique son projet bancaire. Les reports et l'escompte constitueraient le meilleur emploi du capital et éventuellement des dépôts à faible intérêt. Pour les reports, il évalue la commission à 15 % environ, plus du double du maximum qui se pratique à Paris. Quant à l'escompte, il produirait de 10 ou 12 % par an. Les opérations foncières au Caire appelleraient l'émission d'obligations à long terme. Des emprunts pourraient aussi être conclus auprès des grandes banques à 6 % au maximum.

Cressaty se propose non seulement de prêter sur gages hypothécaires, mais aussi de construire pour compte de l'emprunteur. Le taux pour prêts hypothécaires à longue échéance atteindrait 9 %. Si le Crédit foncier égyptien demande 6 %, c'est qu'il ne prête que jusqu'à concurrence de 50 % de la valeur de l'immeuble. Cressaty avancerait de 65 à 70 %. Pour les obligations, les amortissements ne partiraient pas avant 6 ans. La compensation de l'obligataire serait un prix d'émission inférieur à celui du Crédit foncier égyptien. Cressaty évalue le dividende moyen par action entièrement libérée à 16,50 % <sup>14</sup>.

La Banque française d'Égypte est constituée le 16 mai 1907 à Paris. Le capital est divisé en 20.000 actions de 100 fr., entièrement libérées et souscrites par 110 personnes <sup>15</sup>. Noms à particule et titres d'anoblissement y figurent en bonne place ; il en est de même pour le premier conseil <sup>16</sup>. Seul maître à bord, Cressaty dirige la société en Égypte, nonobstant l'apparence formellement articulée de la Banque française d'Égypte. Le capital est augmenté mais non appelé intégralement : à 4 millions en 1908, 10 millions en 1912, 20 millions en 1914 – avec prime de 25 fr. par action en 1912 et 1914.

De tels appels au marché français ne passent pas inaperçus au Quai d'Orsay <sup>17</sup>. La prime de 25 fr. paraît difficilement justifiable à un organe autorisé<sup>18</sup>, d'autant plus que le titre n'est pas introduit en Bourse. Il n'a que la valeur qui lui est attribuée dans les négociations de gré à gré. Mais n'est-ce pas conforme à la réalité de sa circulation ? Ne sait-on pas que la majeure partie des actionnaires est composée de rentiers et de propriétaires du Périgord, proches de la famille du fondateur<sup>19</sup> ? Avec un tel marché, fortuné et bien délimité, Cressaty peut faire l'économie d'un recours à des syndicats d'émission et il ne manque pas, aux AG, de s'en féliciter.

Tableau 52 : Actif de la Banque française d'Égypte (En francs)

	Effets en portefeuille	Avances sur hypothèques	Avances sur titres	Crédits d'acceptations	Caisse
1908	—	880.783	59 354	269 399	—
1909	659.744	1.232.667	326.537	110.000	365.444

<sup>12</sup> Notes diverses dans AE, AP Le Caire 223. Cf. aussi NS Égypte 83, les consuls à Beyrouth et Damas à de Serves, 31.7 et 12.9.1911.

<sup>13</sup> L'Égypte aujourd'hui. Rivière, Paris, 1912.

<sup>14</sup> Note technique sur le plan financier de la Banque française d'Égypte et sur les résultats probables de ses opérations, Piegoy, Paris, 1907.

<sup>15</sup> AN, 65 AQ A520, Déclaration de souscription.

<sup>16</sup> Composé de Cressaty, Martial d'Hugonnet, le baron René d'Orgeval, le comte Stanislas de Godlewski, Emmanuel Tessandier et Shukri M. Kahil (au Caire).

<sup>17</sup> EF, B31291, de Selves à Klotz, 8.7.1911.

<sup>18</sup> L'Information, 14 et 15 janvier 1911.

<sup>19</sup> EF, B31291, Defrance à de Selves, 29 juin 1911.

		Titres en portefeuille	Avances sur garanties	C/c débiteurs		
1910	991.823	—	2.569.325	—	—	2.621.807
1911	1.797.298	—	3.359.687	123.260	347.956	214.047
1912	609.504	119.685	3.688.643	114.992	—	392.673
1913	1.574.093	225.375	6.545.730	422.326	—	618.306

Tableau 53 : Passif de la Banque française d'Égypte (En francs)

	Capital	Réserves	Dépôts	C/c créditeurs	Acceptations à payer
1908	1.090.250	—	—	127.413	
1909	2.130.230	1.560	—	225.956	110.000
1910	2.141.150	89.021	3.581.282	258.610	—
1911	2.141.150	194.187	2.360.477	690.000	347.956
1912	2.142.600	319.187	1.728.209	576.956	
1913	5.156.150	421.035	—	926.469	1.278.125

Les résultats de la Banque française d'Égypte ne sont pas à dédaigner. La banque réalise des avances sur titres et escompte des effets non bancables, représentant des mobilisations de terrains <sup>20</sup>. Elle laisse ce champ à la société qu'elle met sur pied en 1910, pour développer ses avances sur marchandises. Un Comptoir de prêts sur gages est créé au Caire en 1911, et, après la guerre, la banque achète des produits du Soudan comme les ivoires, les gommes et les peaux <sup>21</sup>.

La rentabilité de la Banque française d'Égypte est élevée, la baisse en 1913 étant due au doublement du capital. La direction gère efficacement les fonds à sa disposition et en tire de substantiels revenus, dont une proportion importante lui reste sous forme de bénéfices nets. Les dividendes, au début, ne s'élèvent qu'à une faible partie des bénéfices nets. La Banque rémunère ensuite de moins en moins parcimonieusement ses actionnaires, mais il est reconnu que ceux-ci « se sont trouvés, par suite d'un recrutement opéré dans un milieu assez restreint, être de ceux qui savent attendre » <sup>22</sup>. De 1907 à 1913, la banque rapporte 1.411.919 fr. aux ayants droit.

Tableau 54 : Résultats de la Banque française d'Égypte

	Comptes d'exploitation	Répartitions	Rentabilité (bénéfices nets/fonds propres (1) %)

<sup>20</sup> AE, AP Le Caire 223, Note sur la banque, 1909.

<sup>21</sup> Ibid., Note sans date.

<sup>22</sup> *Bulletin des valeurs non cotées*, 10 octobre 1919.

	Recettes	Dépenses	Bénéfices nets	Dividendes	Parts de fondateur	Jetons (conseil)	
1908	—	—	103.799	28.889	—	—	9,52
1909	—	—	281.797	165.821	20.238	6.324	13,22
1910	421.506	144.712	276.794	201.809	27.149	6.787	12,41
1911	526.414	229.275	297.139	213.238	30.197	7.549	12,72
1912	502.152	197.905	304.247	245.289	25.410	6.353	12,36
1913	767.528	358.933	408.595	385.775	3 2.873	8.218	7,33
				1.240.821	135.867	35.231	

(1) Capital versé + réserves.

La Banque française d'Égypte se serait contentée d'affaires d'ordre secondaire à taux élevés ou de prêts à des commerçants en mauvaise posture <sup>23</sup>. C'est sans doute pour cela qu'elle a trouvé une place sur le marché. Établie à une époque où le crédit se raréfie et les taux s'envolent, elle répond à un besoin – pas celui qu'envisageait le fondateur – en acceptant ce que d'autres déclinent. Assuré de la fidélité des souscripteurs en France, Cressaty est le maître d'œuvre d'une combinaison fructueuse, pour peu qu'il recouvre les avances. La hausse des revenus pendant la guerre rend superflue une intermédiaire comme la Banque française d'Égypte. Dissoute en 1924, son actif est transféré à la Société foncière de Syrie, nouvelle entreprise de Cressaty <sup>24</sup>.

---

SOMMAIRES DE REVUES  
(*Le Journal des débats*, 15 juin 1915)

*Revue politique et parlementaire*, 36, rue Vaneau.  
Sommaire du n° 247 du 10 juin 1915:

La France et la question syrienne, par le comte Cressaty.

.....

---

La Syrie française  
(*Le Journal des débats*, 30 juillet 1915)

M. le comte Cressaty, qui, depuis douze ans, mène une ardente campagne pour nous éclairer sur les intérêts français en Syrie et sur les sentiments de ses compatriotes à l'égard de notre pays, vient de résumer, dans une substantielle brochure, les raisons qui motiveraient le rattachement de la Syrie à la France dans l'éventualité d'un partage de l'empire ottoman. Les titres de la France à cette possession sont indiscutables, juge M. Cressaty. A ceux que consacre l'histoire s'ajoutent ceux qui se tirent « de sa situation prépondérante dans le domaine économique, industriel et moral ». M. le comte Cressaty, après avoir énuméré ces titres, conclut en exprimant le ferme espoir que la France « saura faire respecter ses droits dans toute leur étendue » et « qu'elle répondra favorablement à l'appel qui, de tous les cœurs syriens, s'élève vers elle ».

---

<sup>23</sup> AE, AP Le Caire 223, Fiche de notoriété, novembre 1924.

<sup>24</sup> *Le Messager de Paris*, 2.7.1924.

---

Comité central de secours aux victimes de la guerre  
(*Le Journal des débats*, 31 juillet 1915)

comte Cressaty, donateur

---

SOMMAIRES DE REVUES  
(*Le Journal des débats*, 16 septembre 1915)

*Revue politique et parlementaire*, 36, rue Vaneau.  
Sommaire du n° 250 du 10 septembre

Comte Cressaty, La France et la question des Lieux-Saints

---

Ça et là  
(*Le Gaulois*, 2 janvier 1916)

Le comte Cressaty (de Damas) a fait récemment, à l'hôtel de ville d'Angers, devant un auditoire d'élite et au profit des prisonniers de guerre, une conférence très applaudie sur « la France en Syrie ». L'orateur a développé, avec une grande éloquence, les motifs d'ordre économique, politique, moral et stratégique qui militent impérieusement en faveur du protectorat français sur la Syrie *intégrale*.

La conférence, organisée par le comte de la Frégeolière et M. Joseph Joubert (d'Angers), était présidée par M. René Bazin, de l'Académie française, qui, à la fin de la séance, a proposé le vœu suivant, acclamé à l'unanimité :

« Qu'il soit tenu compte des droits de la France sur la Syrie au moment de la signature de la paix et que la Syrie intégrale, du Taurus au golfe d'Akaba, du cap Anamour au confluent de l'Euphrate et du Kabour, soit rattachée à la France ».

---

COURS ET CONFÉRENCES  
(*Le Journal des débats*, 14 et 15 janvier 1916)

M. le comte Cressaty (de Damas) fera le samedi 15 janvier, à cinq heures, dans le local de la Société de géographie, 184, boulevard Saint-Germain, une conférence sur « le Rattachement de la Syrie à la France. » M. Pierre Baudin, sénateur, ancien ministre, présidera.

---

(*Le Journal des débats*, 13 et 14 avril 1916)

Demain à la salle [Gaveau, rue de La Boétie], à cinq heures, le comte Cressaty, de Damas, fera une conférence sous la présidence de M. Émile Senart, membre de l'Institut. Le sujet traité sera « France et Syrie ».

---

France et Syrie  
Conférence de M. le comte Cressaty, de Damas  
par Georges Wulff  
(*Le Gaulois*, 14 avril 1916)

M. le comte Cressaty, de Damas, poursuivant sa vigoureuse et patriotique campagne en faveur du rattachement de la Syrie à la France, faisait, hier soir, à la salle Gaveau, une nouvelle conférence sur ce très important sujet.

Le conférencier, dans un langage aussi élevé par la forme que convaincant par le fond, a tout d'abord rappelé qu'en prévision d'un démembrement de l'empire ottoman, il n'avait cessé, depuis quatorze ans, de montrer dans la Syrie le lot que la France a le droit et le devoir de revendiquer dans le partage de cet empire.

La Syrie, M. le comte Cressaty a insisté sur ce point, n'est pas assez connue en France. Et beaucoup, chez nous, la considèrent comme un pays pauvre.

C'est une grave erreur. La Syrie. est un pays riche, riche par sa *production agricole* qui varie suivant la nature de ses régions riche, par les trésors de ses mines qui recèlent l'or, l'argent. le cuivre, le fer, la houille, le. pétrole, le cristal de roche, les marbres, les phosphates, etc., etc. ; riche par ce qui subsiste de son ancienne industrie soieries, étoffes de prix, tapis, tentures, armes, meubles, conserves de fruits, parfums, etc. ; riche, enfin, par son commerce extérieur qui se chiffre par près de 500 millions. Et quant à son budget, malgré le détestable régime turc, il se solde par un excédent de recettes de 45 millions de francs.

A son importance économique, la Syrie joint une importance géographique et stratégique de premier ordre. Elle est la route terrestre la plus directe, ouverte vers les profondeurs de l'Asie. Le percement de l'isthme de Suez en avait fait la grande route de l'Europe à l'Extrême-Orient, le percement de l'isthme de Panama en fait la *route mondiale*, qui va permettre aux navires de faire le tour du monde de Gibraltar à Gibraltar, par Suez, Aden, Singapour et Colon.

Renoncer à la Syrie, ce serait rompre à notre détriment l'équilibre des mers, ce serait abandonner à leurs seules ressources nos possessions asiatiques et une partie de nos colonies africaines, ce serait exposer. nos flottes à se voir complètement paralysées dans la Méditerranée !

À ces raisons stratégiques, viennent s'en ajouter d'autres, d'ordre politique et sentimental. La Syrie, ce n'est pas seulement Jérusalem et les Lieux-Saints, dont la possession assurera à la France la prééminence sur tout ce qui porte un nom chrétien, c'est aussi Damas, l'une des trois villes saintes de l'Islam, et si la France veut conserver et agrandir sa puissance dans le monde musulman, il lui faut en conserver le cerveau et le cœur, il lui faut posséder la Syrie.

M. le comte Cressaty a réduit néant, par son argumentation serrée, la thèse de ceux qui proposent de donner à la Syrie son autonomie, après l'avoir affranchie du joug odieux de la Turquie, car, comment, livrée à elle-même, la Syrie trouverait-elle les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de ses richesses naturelles ? Il a terminé son magistral exposé en évoquant les droits historiques de la France sur la Syrie.

Le succès du conférencier a été aussi grand que légitime. Et nous nous sommes tous retirés avec la conviction, cette fois étayée sur des faits, que. le rattachement de la Syrie à la France est l'un des facteurs de notre grandeur dans le monde.

(*Le Journal des débats*, 15 avril 1916)

M. le comte Cressaty poursuit infatigablement sa propagande pour le rattachement de la Syrie à la France. Hier encore, sous les auspices de l'« Asie française », de l'« Association nationale d'expansion économique », de la « Société de géographie commerciale », de la « Fédération des industriels et commerçants français » et de diverses sociétés coloniales, il réitérait, salle Gaveau, devant un nombreux auditoire l'exposé des raisons politiques, économiques, intellectuelles et morales qui justifient la thèse dont il se fait chez nous l'apôtre depuis quatorze ans. Ces raisons sont bien connues de nos lecteurs à qui nous avons eu fréquemment l'occasion de signaler les brillants plaidoyers de M. Cressaty.

La valeur économique; l'importance stratégique de la Syrie, les mobiles d'ordre religieux qui doivent pousser la France à s'assurer les Lieux Saints, en tant que puissance chrétienne, et Damas en tant que puissance musulmane, les intérêts de ses nationaux, ses droits historiques, l'influence traditionnelle qu'elle s'est acquise par ses services, et que continue de lui assurer l'œuvre de ses missionnaires, tout concourt à légitimer que, dans la prochaine liquidation de l'empire ottoman, la Syrie soit revendiquée par la France.

C'est le rattachement de la Syrie à la France que le comte Cressaty déclare la seule solution admissible, et non pas une autonomie que la Syrie ne serait pas en mesure de faire respecter et qui ferait d'elle un appât offert à toutes les convoitises de puissants voisins. Enfin, c'est sur la Syrie tout entière, la Palestine et le vilayet d'Adana, compris que la France doit faire valoir ses droits séculaires. Ce qu'elle fait aujourd'hui pour sauver la civilisation lui donne le droit de les invoquer.

À maintes reprises, l'auditoire a ratifié par ses applaudissements l'entraînante argumentation du comte Cressaty.

---

#### COURS ET CONFÉRENCES (*Le Journal des débats*, 22 mai 1916)

On nous mande de Toulouse que le comte Cressaty, qui fait à l'heure actuelle une tournée de conférences en France, viendra à Toulouse le 24 mai prochain et exposera à la Société de géographie les liens séculaires qui rattachent la France à la Syrie. Il demandera qu'un vœu soit émis pour que, après la victoire, en cas de démembrement de l'empire ottoman, la Syrie soit rattachée à la France.

---

#### Banque française d'Égypte (*Le Journal des finances*, 2 juin 1917)

Les comptes de l'exercice 1916 font ressortir un bénéfice net de 639.451 fr. Le dividende a été fixé à 3 fr. 74 net par action ancienne et 4 fr. 094 par action nouvelle.

---

#### Banque française d'Égypte (*Le Journal des finances*, 20 juin 1919)

L'assemblée tenue le 10 courant, a approuvé les comptes de 1918 et voté un dividende de 6 % (contre 5 %) aux actions et de 69 francs aux parts. Les réserves, après

la répartition des bénéfices, sont augmentées de 329.262 francs: elles atteignent 37,80 % du capital versé. Les engagements à terme et à vue ne s'élèvent qu'à 2.300.914 fr., en regard d'un actif disponible ou aisément réalisable de 8.234.095 francs.

---

MARIAGE  
Comte Cressaty  
Germaine Jacquard  
(*Le Figaro*, 8 juin 1921)

Le mariage du comte Cressaty, directeur de la Banque française d'Égypte, avec M<sup>lle</sup> Germaine Jacquard, a été célébré à Paris le 6 juin, en l'église Saint-Michel-des-Batignolles, dans la plus stricte intimité.

---

MARIAGE  
Comte Cressaty  
Germaine Jacquard  
(*Le Gaulois*, 10 août 1921)

Récemment a été célébré, en l'église Saint-Michel des Batignolles, le mariage du comte Cressaty, directeur de la Banque française d'Égypte, avec M<sup>lle</sup> Germaine Jacquard, fille du contrôleur de l'armée Jacquard.

La bénédiction nuptiale a été donnée par Mgr Attié, archimandrite de Saint-Julien le Pauvre et chef spirituel des catholiques grecs de Paris. Mgr Attié était assisté de Mgr Homsy, archimandrite de l'église grecque catholique de Marseille. Les rites de l'Église grecque ont été scrupuleusement observés : les deux époux ont bu tour à tour dans la même coupe d'or ; le prêtre a posé sur la tête de chaque époux une couronne qu'ils ont à plusieurs reprises échangée. Le symbolisme de ce geste est des plus touchants.

Assistaient à la cérémonie : MM. Gabriel et Jean Cressaty, M. et M<sup>me</sup> George Jacquard, le comte de Gozdawa Godlewski et son fils ; la comtesse J.-M. d'Hugonneau, M. J. de Daran <sup>25</sup>, M<sup>me</sup> Zananiri et ses fils ; M. et M<sup>me</sup> Roger Lambelin, le vicomte de Cressac <sup>26</sup>, l'abbé Cantenot, le R. P. Mérola, lazariste, ancien professeur du collège d'Antourah (Liban) ; le comte et la comtesse de Courville, MM. Dubief, Bourquet, le général Vidal, M. et M<sup>me</sup> Oscar Havard, M. Eugène Legrand, M<sup>mes</sup> A. Monnier et J. Desmier, M. et M<sup>me</sup> Simon du Mesnil-Thoret, la marquise de Nedde, le capitaine et M<sup>me</sup> Brichard, MM. Decugis, du Bousquet, etc.

---

Banque française d'Égypte  
(*Le Journal des finances*, 3 août 1923)

---

<sup>25</sup> Joseph de Daran : marié en 1917 à Marie Françoise Amélie d'Hugonneau, sœur de feu la comtesse Cressaty. On le retrouvera au conseil de la Société foncière de Syrie.

<sup>26</sup> Vicomte Henri de Cressac, du château de la Touche à Marnay (Vienne). Il épouse en 1893 Marie-Antoinette de Cressac-Bachellerie. D'où Alix, mariée en 1919 à Jacques de Broqueville, et Gérard (1899), marié en 1926 à Ghislaine de Mérode. En 1899, il est président de la Jeunesse royaliste de la Vienne, ce qui lui vaut d'être perquisitionné. En 1912, il est nommé par le duc d'Orléans, exilé à Bâle, président du comité royaliste de la Vienne en remplacement du comte Fruchard (ci-dessus). Il semble succéder à ce dernier dans les affaires Cressaty puisqu'on le retrouve à la Société foncière de Syrie. Chevalier de l'ordre de Malte. Avis de décès : *Le Journal des débats*, 2 mai 1935.

Réunis en assemblée ordinaire le 26 juillet, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1922, se soldant par un bénéfice net de 539.373 francs. Ils ont décidé d'affecter 26.968 francs à la réserve légale, 500.000 francs au paiement d'un dividende de 5 % sur le montant versé des actions, et de reporter à nouveau 12.405 francs.

---

*Grandes conférences coloniales*  
(*Le Journal des débats*, 26 janvier 1924)

« La Syrie et son avenir économique », par M. le comte Cressaty, de Damas, samedi 27, à 4 heures après-midi, 90, av. des Champs-Élysées.

---

Banque française d'Égypte  
(*Le Journal des finances*, 25 juillet 1924)

L'assemblée ordinaire du 11 courant a approuvé les comptes de 1923, qui font ressortir un bénéfice net de 551.101 francs. Le dividende a été fixé à 5 % sur le montant des actions.

---

Banque française d'Égypte  
(*Le Journal des finances*, 24 octobre 1924)

L'assemblée extraordinaire du 13 courant a décidé le rachat des parts de fondateurs et approuvé l'apport à titre de fusion à la « Société foncière de Syrie », et voté la dissolution éventuelle de la société. Les porteurs de parts ont approuvé ces résolutions.

---

Suite :  
[Société foncière de Syrie.](#)